

AFFAIRE N° 4 - Approbation d'une dépense relative à l'habillement des deux garçons de bureau et du chauffeur du Maire.

M. MONION donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande d'autoriser l'attribution aux gardiens de bureau et au chauffeur du Maire, pour l'année 1964, de :

- 2 costumes en toile (blanc et kaki) ;
- d'une cravate ;
- d'une paire de chaussures.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget de 1964 et à l'article 602 : " HABILLEMENT ". "

adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*S. Denis, le 12 Novembre 1964*  
*P. de Puget*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé: J. Cluchaud*